



Pourquoi des bourses d'études ?

**Brochure actuelle de la
Commission sociale de l'Union
des Étudiant-e-s de Suisse**

vss-unes.ch

La commission sociale (SoKo)

La SoKo est la commission de l'UNES qui s'intéresse aux aspects sociaux des étudiant-e-s et aux améliorations que l'on peut amener aux hautes écoles suisses sur le plan social. Idéalement, la SoKo est dirigée par deux co-président-e-s et se réunit une fois par mois à Berne, afin de donner des informations au sujet de différents projets, d'y travailler et de tenir les sections informées de l'évolution qui se produit dans les hautes écoles.

Les sujets principaux de la SoKo sont la politique des aides à la formation (bourses d'études), l'accès aux études pour les personnes atteints d'un handicap, la conciliation entre les études et les autres aspects de la vie tels que la famille, les activités rémunérées ou la perméabilité des différents cursus, ainsi que la thématique des "social credits points". Comme la politique des bourses d'études est un thème très important pour la SoKo, nous avons décidé d'éditer une brochure d'information à ce sujet. En effet, c'est uniquement avec un système de bourses d'études réellement fonctionnel que l'on pourra espérer atteindre l'égalité des chances. Il semble dès lors important que les étudiant-e-s connaissent le système suisse des bourses d'études, avec ses forces, mais surtout ses faiblesses et ses possibilités d'amélioration.

Dans cette brochure, vous trouverez d'abord un panorama de la situation actuelle, donc une description de la situation sociale des étudiant-e-s qui traite des thèmes du travail et des études, de la provenance, de la mobilité et enfin de la situation des aides à la formation. Dans une deuxième partie, on retrouve les revendications politiques de la SoKo au sujet des aides à la formation. Le dernier chapitre propose des informations si vous souhaitez vous engager à nos côtés pour améliorer les conditions sociales des étudiante-s.

Contact: Commission sociale de l'UNES; Laupenstrasse 2, 3001 Berne, Tél.: 031 382 11 71, soko@vss-unes.ch

1. Situation actuelle

La majorité des chiffres et données cités dans ce chapitre sont tirés de l'étude sur la situation sociale des étudiant-e-s en Suisse de l'Office Fédéral de la Statistique (Office Fédéral de la Statistique: Situation Sociale des Etudiant-e-s 2005).

a. Travail et études

Les étudiant-e-s, d'après l'OFS, font partie de la population active, malgré le stéréotype de l'étudiant-e plongé-e dans ses livres à longueur d'année. 78% des universitaires font appel à des activités rémunérées pour boucler leur fin de mois. Ces ressources, devenant indispensables plus l'étudiant-e est âgé-e, impliquent une perte de temps d'étude au profit du petit boulot, moins de repos et plus de stress. Rares sont les petits boulots qui sont parfaitement conciliables avec un cursus complet, élaboré à la sauce bolognese, souvent dans l'esprit qu'il sera suivi à temps complet. Suivre davantage de cours par semaine engendre une diminution du temps libre, et augmente le risque des échecs académiques. On assiste donc à une contradiction, une volonté politique de raccourcir les études rallonge la période effective pour obtenir un diplôme. Si l'on ajoute à cela le raccourcissement des vacances d'été dû au nouveau calendrier académique, qui vient grever la seule période de l'année où un travail n'entravait pas les études, on obtient une situation difficile à vivre pour une bonne partie des universitaires suisses. Réussir son année ou manger ? Bien heureux-se l'étudiant-e insomniaque qui pourrait travailler la nuit, étudier le jour et passer son master en quatre ans et demi. Le travail étudiant est une réalité, qui était tolérable avant l'intensification et la scolarisation des études, mais qui est réellement problématique aujourd'hui.

78% des universitaires font appel à des activités rémunérées pour boucler leur fin de mois.

b. Logement

Se loger, autre préoccupation des étudiant-e-s. À part les chanceux-se profitant encore du foyer familial (37%), le loyer représente la première dépense mensuelle d'un budget étudiant. Afin de réduire les coûts de transport, il est préférable d'habiter au centre-ville, ou dans les environs du lieu d'étude. Mais cette proximité a un coût, en argent et en stress. Certaines régions de Suisse sont sous une telle pression immobilière, qu'il est dur de trouver une place de logement, et encore plus difficile d'en trouver une qui ne coûte pas trop cher. Les politiques publiques de logement varient beaucoup d'un canton, voire d'une commune à l'autre. Bien souvent encore, le nombre de logement spécifiquement prévus pour les jeunes en formation se situe bien en dessous des besoins réels de la communauté, sans compter que cette situation péjore en premier lieu les plus défavorisé-e-s.

C. Mobilité

Un des buts déclarés de la déclaration de Bologne est une mobilité nationale et internationale accrue entre les universités. Cette intention louable rencontre des obstacles financiers, légaux, et administratifs qui rendent sa pratique difficile voire impossible. Pour les universitaires suisses souhaitant partir en échange, l'égalité des chances n'est pas respectée. En effet, un-e étudiant-e ayant déjà du mal à financer ses études à domicile ne pourra pas se permettre de partir à l'étranger. Les bourses, tout en étant rares, ne peuvent pas couvrir les frais d'un échange, et varient d'un canton à l'autre. Les étudiant-e-s venant de l'étranger se heurtent à une série de législations contraignantes. La loi suisse exige des étudiant-e-s en échange qu'ils-elles disposent d'une somme minimum (1500 CHF par mois), qui est bien supérieure aux bourses allouées en cas de mobilité (700 CHF par mois pour un Erasmus). Leurs possibilités de travail sont de plus légalement limitées (15 heures par semaine). Le coût de la vie en Suisse étant un des plus élevés d'Europe, toutes ces mesures représentent des difficultés difficilement surmontables. Viennent s'ajouter à cela le flou

sur la reconnaissance des crédits ECTS effectués en échange, la discrimination entre les titres suivant l'université d'origine et le manque de volonté des universités à promouvoir la mobilité. L'étudiant-e n'ayant pas la garantie que ses crédits ECTS obtenus en échange seront validés une fois de retour, quels avantages aurait-il ou elle à partir ? L'intensification des cursus ne permet plus de perdre du temps à voyager sans assurance. La mobilité et l'intensification des cursus) bien que provenant de la même déclaration sont d'une contradiction flagrante dans la pratique.

d. Aides à la formation

Les aides aux études ne représentent que la troisième source de revenu des étudiant-e-s suisses. 53% des ressources proviennent du milieu familial, 39% d'activités rémunérées, mais seulement 5% résultent de l'obtention de bourses ou de prêts. Pour l'année académique 2004-2005, 16% des étudiant-e-s ont pu bénéficier

de ces aides, qui se sont concrétisées à 75% par des bourses, à 8% par des prêts et à 17%

Durant l'année académique 04-05, 16% des étudiant-e-s ont pu bénéficier des aides d'études.

par une combinaison des deux. Pour le peu d'étudiant-e-s qui ont obtenu une aide financière, cette aide constitue 36% de leur revenu et leur est donc indispensable.

L'intensification des études suite à l'application du processus de Bologne a rendu difficile la pratique d'une activité salariée conjointement à des études à plein temps telles que voulues dans cette réforme. Afin de respecter le principe d'égalité des chances, la logique serait d'augmenter les montants consacrés aux aides aux études. Or, la Confédération a de plus en plus tendance à se retirer de ce secteur. Ainsi, le montant alloué aux bourses d'études a passé de 322 mio en 1993 à 277 mio en 2001, ce qui, si on prend en compte l'inflation, représente une baisse de 20% (UNES: Pour une harmonisation des bourses d'études. <http://www.vss-unes.ch/is->

[sues/2005/2005-04-06-f-projet_bourses.pdf](#)). Pendant la même période, le nombre d'étudiant-e-s inscrit-e-s dans les hautes

Chaque être humain a le droit à la formation.

“Déclaration commune des Droits Humains”

donné à plus de personnes. Une réorganisation du système d'aide à la formation est donc indispensable.

écoles suisses a continué d'augmenter. La conséquence est donc que moins d'argent doit être

2. Combats politiques estudiantine

Dans l'article 26 de la “Déclaration commune des Droits Humains” du 10 décembre 1948 on trouve que chaque être humain a le droit à la formation. L'égalité des chances entre “riches” et “pauvres” est garantie par le fait que la formation soit ouverte à toutes et tous de la même manière.

a. Non aux taxes d'études !

L'UNES s'oppose aux taxes d'études parce qu'elles représentent un poids important dans le budget mensuel moyen d'un-e étudiant-e (1800 CHF) soit 5,6 % (100 CHF). À côté du loyer, des frais d'assurance maladie, de la nourriture et de l'achat des livres, les taxes d'études prennent une place importante et inutile dans un budget estudiantin. Celles-ci sont à la charge des parents ou des étudiant-e-s eux-mêmes, qui doivent pour cela exercer une activité rémunérée. Ces frais d'études constituent une entrave pour les étudiant-e-s provenant des familles à faibles revenus qui veulent commencer ou poursuivre des études supérieures. 19% des étudiant-e-s qui interrompent leurs études prématurément donnent comme cause première des difficultés financières (Nordmann Roger: Pour un modèle national de soutien aux études: Analyses et propositions. Rapport établi à l'intention du Groupement de la science et la

recherche, 2001).

Le débat sur les avantages et inconvénients d'une hausse des taxes d'études revient fréquemment dans les milieux politiques. Des voix se font aussi entendre pour décupler les montants actuellement demandés aux universitaires. Le faible bénéfice que cette mesure apporterait aux universités ne pourrait de loin pas légitimer le renchérissement important qu'il représenterait pour les jeunes en formation. De plus, ces taxes semestrielles décuplées amèneraient à terme à un allongement de la durée des études, car pour pouvoir se les payer, les étudiant-e-s devraient travailler plus, et ne pourraient donc pas suivre leurs cours aussi intensément que possible. <http://www.vss-unes.ch/issues/2004/2004-04-17-f-taxesdetudes.pdf>.

b. Oui aux bourses d'études, non aux prêts!

L'exemple allemand a clairement montré que le remplacement des bourses par des prêts entre 1983 et 1990 a mené à une baisse de la part de jeunes issus de milieux défavorisés dans les Hautes écoles. À l'inverse, la réintroduction des bourses a fait grimper cette part à 36 %. L'UNES lutte pour que la Suisse n'emprunte pas ce même mauvais chemin.

L'exemple allemand clairement a montré que le remplacement des bourses par des prêts engendre une baisse des jeunes issus de milieux défavorisés dans les Hautes écoles.

Le remplacement complet ou partiel des bourses d'études par des prêts remboursables représente une attaque sans issue à l'égalité des chances. Les étudiant-e-s issu-e-s de familles défavorisées financièrement devront alors s'endetter lourdement afin de mener à bien une formation et débiteront ainsi leur vie active dans de mauvaises conditions. En outre, des études universitaires ne mènent pas forcément à un salaire élevé permettant facilement de rembourser ses dettes (11,3% des personnes ayant achevé une formation dans une Haute

Ecole gagnent moins de CHF 30'000.- par année; OFS: De la haute école à la vie active. <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/news/publikationen.Document.80556.pdf>, 2006). À cela s'ajoute le fait que l'achèvement des études coïncide souvent avec le moment de la vie où beaucoup de jeunes gens forment le projet de fonder une famille, ce qui nécessite des moyens financiers. Une forte dette résultant de prêts peut engendrer pour une jeune famille une situation financière précaire, même si les deux parents disposent de diplômes universitaires. C'est également confirmé par les statistiques des aides sociales de l'OFS, que les enfants représentés un risque de pauvreté (44,6 % des citoyen-ne-s au bénéfice de l'aide sociale ont moins de 26 ans et la part de couples avec enfants qui sont au bénéfice de l'aide sociale est deux fois plus importante que les couples sans enfants; OFS: Intégration et réseaux sociaux. <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/news/publikationen.Document.77007.html>, 2006).

Un autre problème des prêts d'études, c'est la limitation du libre choix de ses études. Lorsque l'on doit se décider pour une filière d'études et qu'on sait qu'une dette massive nous attendra à la fin de celles-ci, on se décide en priorité une formation menant à une profession bien rémunérée, au lieu de ne faire son choix que sur la base de ses capacités et de ses intérêts. Ce comportement mettrait réellement en danger la souplesse du système suisse de formation et son paysage de recherches académiques. Par ailleurs, s'imaginer avec une dette importante à l'issue de ses études peut dissuader de

Les prêts d'études, c'est la limitation du libre choix de ses études!

nombreuses personnes à entreprendre une formation supérieure. Elles s'arrêteraient alors directement à l'issue de la scolarité obligatoire et le marché du travail suisse disposerait de moins de force de travail qualifiées.

Une autre question en lien avec les prêts d'études, c'est l'effet d'économie escompté par la Confédération et les cantons. Organiser un système de prêts est astreignant et très coûteux. Il faut également signaler que le fort endettement

qu'introduirait ce système risque de coûter cher à l'Etat.

On peut donc penser que tous les revenus de l'Etat disparaîtraient avec l'augmentation de la dette. Quand on pense que le remplacement des bourses d'études par des prêts conduit à un endettement croissant des jeunes, exclu le libre choix des études et réduit le nombre de personnes obtenant un titre d'une Haute Ecole (ce produit moins de forces de travail qualifiées), que l'augmentation des démarches administratives engendrera une augmentation des coûts, on doit arriver à la conclusion que les prêts représentent un réel inconvénient pour la société et qu'ils attaquent le principe de l'égalité des chances.

Pour l'UNES, un bon système d'aides aux études, c'est un système de bourses d'études qui aide chacun-e, indépendamment sa situation financière, à étudier. Les bourses doivent être suffisantes pour couvrir les coûts de la vie et les frais de formation et ne doivent en aucun cas être remplacée par des prêts d'études <http://www.vss-unes.ch/issues/2002/2002-02-05-f-prets.pdf>.

c. Pour une harmonisation des bourses d'études

Avec l'acceptation des nouveaux articles constitutionnels sur la formation le 21 mai 2006, le peuple suisse a montré un signe clair : le système suisse de formation et le système suisse des aides aux études doivent être harmonisés. Les montants des bourses d'études varient considérablement entre les différents

cantons suisses. Alors qu'à Zurich, le montant moyen d'une bourse semestrielle est

A Zurich, le montant moyen d'une bourse est de 4500 CHF, celui de Neuchâtel est de 2000 CHF.

de 4500 CHF, celui de Neuchâtel est de 2000 CHF (OFS: Bourses et prêts d'études cantonaux 2004). Pour qu'une harmonisation du système des aides à la formation conduise à une réelle

égalité des chances, on ne doit pas simplement arrêter un montant fixe pour les bourses ou conserver le minimum actuel. Une réelle analyse des besoins des étudiant-e-s doit être entreprise afin de pouvoir déterminer le montant d'une aide financière devant être attribuée, sous forme de bourse d'étude exclusive-ment. D'après la Conférence suisse des institutions

Les coûts d'existence et d'assurance des étudiant-e-s qui ne vivent plus chez leurs parents représentent 25'680.-

d'action sociale CSIAS, les lignes directrices pour calculer les coûts d'existence et d'assurance des étudiant-e-s qui ne vivent plus chez leurs

parents représentent 25'680.-. Une bourse pour un-e étudiant-e qui ne vit plus dans le domicile familial, qui ne travaille pas et dont les parents ne sont pas en mesure d'aider financièrement doit alors recevoir une bourse mensuelle de 2140.-. Ces montants doivent naturellement être adaptés aux coûts de la vie qui peuvent varier d'un canton à un autre. Il faut donc absolument qu'une harmonisation du système des aides aux études ait lieu, système, qui en cas d'absence d'autre source de financement, couvre les réels coûts de la vie des étudiant-e-s. C'est seulement ainsi qu'une réelle égalité des chances peut être garantie.

d. En résumé

L'UNES se bat pour que la Confédération ait la compétence en matière de bourses d'études pour que l'égalité des chances soit garantie dans tout le pays. Les taxes d'études et particulièrement les prêts d'études sont contre ce principe et doivent être combattues. http://www.vss-unes.ch/issues/2005/2005-04-06-f-projet_bourses.pdf

3. Engagement

Les Hautes Ecoles et les Universités sont en plein changement. réforme de Bologne, nouvelle loi sur la formation supérieure, etc. Le train des réformes touchent les étudiant-e-s dans leur quotidien. Il nous appartient de nous mobiliser et de nous engager afin de défendre nos intérêts.

L'UNES est engagée depuis plus de 80 ans en faisant entendre la voix des étudiant-e-s auprès des autorités qui statuent en matière de politique de la formation supérieure. Il nous importe que les nouvelles institutions en charge de cette formation prennent en compte l'opinion et les compétences des étudiant-e-s. Nous nous engageons depuis longtemps pour que nous soyons représentés à tous les niveaux.

Étudier ne se limite pas à consommer des crédits, faire ses courses sur un campus. Il nous appartient de profiter de cette période pour développer notre curiosité de différentes manières. Un engagement politique au service des étudiant-e-s dans le cadre de l'UNES contribue à une bonne formation universitaire. L'UNES se considère comme un espace pluriel qui sert et doit continuer de servir de caisse de résonance des avis et des positions du corps estudiantin.

L'UNES se conçoit comme une formidable boîte à outils, répercutant les craintes et les doléances des étudiant-e-s mais aussi leurs idées et leurs initiatives. Comme les autres associations qui vous représentent sur vos campus, L'UNES mérite qu'on y consacre quelques instants de son parcours de formation. En période de réforme universitaire, c'est ensemble, au sein de notre faïtière que nous pourrons faire entendre notre voix.

Mentions légales

Responsable: Deborah Ummel

Text: Deborah Ummel, Anna Leissing et Ada Marra

Mise en page: Christian Schneijderberg



Le Profil de l'UNES

L'UNES a été créée le 19 juin 1920 à Zurich et son bureau est aujourd'hui localisé à Berne. L'UNES regroupe des associations d'étudiant-e-s issu-e-s des Hautes Ecoles spécialisées, des Hautes Ecoles pédagogiques et des Universités. En tant que représentant national des associations d'étudiant-e-s, l'UNES est membre de l'ESIB, the National Unions of Students in Europe (www.esib.org).

Le but de l'UNES est de représenter et de défendre les intérêts des étudiant-e-s sur le plan national et international. C'est la raison pour laquelle l'UNES travaille comme partenaire égal en collaboration avec les institutions, les organisations et les instances concernées par la formation tertiaire. L'UNES est indépendante de tout parti politique, s'oppose à toute forme de discrimination et s'investit particulièrement dans l'égalité entre les hommes et les femmes. Un aspect important est le respect de l'indépendance de ses membres et leur soutien par des activités communes ou particulières. L'UNES compte également des associations qui ont un le statut de membres associés. Ce sont des organisations qui représentent des intérêts régionaux spécifiques ou des intérêts par filières, comme l'Erasmus Student Network ESN. Les langues parlées au sein de notre association sont l'allemand et le français, parfois également l'italien et l'anglais.

Le travail de contenu de l'UNES est effectué par quatre commissions thématiques. On trouve la commission internationale et de solidarité (CIS), la commission de politique des hautes écoles (HoPoKo), la commission d'égalité (CodEg) et la commission sociale (SoKo). Les prises de position et les décisions stratégiques sont discutées lors des assemblées des délégué-e-s qui se déroulent deux fois par année. Dans l'intervalle, c'est le comité avec la participation de toutes les sections, qui précise la ligne de l'UNES. Les têtes de l'UNES qui sont le plus remarquées de l'extérieur, ce sont les trois coprésident-e-s. Ils et elles sont soutenu-e-s dans leur travail d'exécutif par deux secrétaires politiques.
